

COMMUNE DE GIVORS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

Convocation : 22/03/2024

Affichage liste délibérations : 29/03/2024

Conseillers en exercice : 35 **PRÉSIDENT :** Monsieur BOUDJELLABA

Présents : 30 **SECRÉTAIRE :** Monsieur GUENON

L'an deux mille vingt quatre, le vingt huit mars à 19 heures, en salle du conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Mohamed BOUDJELLABA ; Madame Laurence FRETY ; Monsieur Foued RAHMOUNI ; Madame Dalila ALLALI ; Monsieur Cyril MATHEY ; Madame Nabihia LAOUADI ; Monsieur Loïc MEZIK ; Madame Françoise BATUT ; Monsieur Azdine MERMOURI ; Madame Sabine RUTON ; Madame Martine SYLVESTRE ; Monsieur Alipio VITORIO ; Monsieur Benjamin ALLIGANT ; Monsieur Gregory D'ANGELO ; Madame Solange FORNENGO ; Madame Delphine PAILLOT ; Monsieur Fabrice RIVA ; Monsieur Jean-Yves CABALLERO ; Madame Isabelle FERNANDES ; Monsieur Robert JOUVE ; Madame Zafer DEMIRAL ; Monsieur Gaël BON ; Madame Florence MERIDJI ; Monsieur Thomas KUNESCH ; Madame Josiane BONNET ; Madame Nathalie BODARD ; Monsieur Hocine HAOUES ; Madame Sonia BRAHMI ; Monsieur Abdel YOUSFI ; Madame Dounia MEFTAH

ABSENTS REPRÉSENTÉS

Monsieur Tarik KHEDDACHE a donné procuration à Monsieur Loïc MEZIK

Monsieur Ali SEMARI a donné procuration à Madame Sonia BRAHMI

Madame Yamina KAHOUL a donné procuration à Monsieur Abdel YOUSFI

ABSENTS

Monsieur Jean-Pierre GUENON ; Madame Edwige MOIOLI

DEL20240328_36

TABLEAU DES EMPLOIS

RAPPORTEUR : Laurence FRETY

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1 qui précise que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ;

Vu l'avis favorable à l'unanimité des collèges employeurs ainsi que 3 abstentions des

représentants du personnel rendu lors du comité social territorial du 20/03/2024,

Vu le tableau des emplois, il est proposé de modifier le tableau des emplois et des effectifs comme suit :

1^{re} partie : suppression d'emploi

Pour accompagner l'évolution des missions des services municipaux, il est nécessaire de supprimer l'emploi suivant :

Direction	Emploi	Cadre d'emplois	Temps de travail	Catégorie
Relation au citoyen et état civil	Agent d'accueil prestations service à la famille	Adjoint administratif (Cat.C)	Temps complet	C

2^e partie : création d'emploi

Pour accompagner l'évolution des missions des services municipaux, il est nécessaire de créer l'emploi suivant :

Direction	Emploi	Cadre d'emplois	Temps de travail	Catégorie
Vie scolaire et périscolaire	Agent technique des groupes scolaires	Adjoint technique (Cat.C)	Temps complet	C
Enfance jeunesse	Animateur enfance jeunesse	Animateur (Cat.B)	Temps complet	C

3^e partie : évolutions d'emplois dans le cadre de recrutements et de mobilités interne

Pour adapter le tableau des emplois en fonction des décisions prises en matière de recrutement/mobilité interne et de réorganisation des services, il est nécessaire de procéder aux modifications suivantes :

<p><u>Direction</u> : Affaires culturelles</p> <p><u>Service</u> : Médiathèque</p>	<p><u>Intitulé du poste actuel</u> :</p> <p>Responsable développement numérique</p> <p><u>Cadre d'emplois</u> :</p> <p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Cat. B)</p> <p><u>Temps de travail</u> :</p> <p>Temps complet</p>	<p><u>Intitulé du poste à venir</u> :</p> <p>Coordinateur du pôle numérique</p> <p><u>Cadre d'emplois</u> :</p> <p>Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Cat. B)</p> <p><u>Temps de travail</u> :</p> <p>Temps complet</p>
--	--	--



<p><u>Direction</u> : Affaires culturelles</p> <p><u>Service</u> : Médiathèque</p>	<p><u>Intitulé du poste actuel</u> : Agent de médiathèque – secteur adulte</p> <p><u>Cadre d'emplois actuel</u> : Adjoint du patrimoine (Cat.C)</p> <p><u>Temps de travail</u> : Temps complet</p>	<p><u>Intitulé du poste à venir</u> : Coordinateur de l'accueil des publics et de la communication</p> <p><u>Cadre d'emplois à venir</u> : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Cat. B)</p> <p><u>Temps de travail</u> : Temps complet</p>
<p><u>Direction</u> : Affaires culturelles</p> <p><u>Service</u> : Médiathèque</p>	<p><u>Intitulé du poste actuel</u> : Agent de médiathèque</p> <p><u>Cadre d'emplois actuel</u> : Adjoint du patrimoine (Cat.C)</p> <p><u>Temps de travail</u> : Temps complet</p>	<p><u>Intitulé du poste à venir</u> : Coordinateur de l'action culturelle</p> <p><u>Cadre d'emplois à venir</u> : Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (Cat.B)</p> <p><u>Temps de travail</u> : Temps complet</p>
<p><u>Direction</u> : Sports et vie associative</p>	<p><u>Intitulé du poste</u> : Agent d'accueil espace nautique</p> <p><u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint administratif (Cat.C)</p> <p><u>Temps de travail actuel</u> : Temps complet</p>	<p><u>Intitulé du poste</u> : Agent d'accueil espace nautique</p> <p><u>Cadre d'emplois</u> : Adjoint administratif (Cat.C)</p> <p><u>Temps de travail à venir</u> : Temps non complet - 25h</p>
<p><u>Direction</u> : Sports et vie associative</p>	<p><u>Intitulé du poste</u> : animateur sportif</p> <p><u>Cadre d'emplois actuel</u> : animateur (Cat. B)</p>	<p><u>Intitulé du poste</u> : animateur sportif</p> <p><u>Cadre d'emplois à venir</u> : Éducateur des activités physiques et sportives (Cat. B)</p>



	<u>Temps de travail</u> : Temps complet	<u>Temps de travail</u> : Temps complet
<u>Direction</u> : Petite enfance et parentalité	<u>Intitulé du poste</u> : Auxiliaire de puériculture <u>Cadre d'emplois actuel</u> : Adjoint technique (Cat. C) <u>Temps de travail actuel</u> : Temps complet	<u>Intitulé du poste</u> : Auxiliaire de puériculture <u>Cadre d'emplois à venir</u> : Auxiliaire de puériculture (Cat.B) <u>Temps de travail actuel</u> : Temps non complet 80 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS AVEC :

31 VOIX POUR

2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE Monsieur RIVA ; Madame BODARD

DÉCIDE

- D'APPROUVER les modifications du tableau des effectifs et des emplois présentées ;
- DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget de la ville, chapitre 012.

Le maire,

Mohamed BOUDJELLABA

Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre GUENON

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif devant monsieur le maire de Givors dans le délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Lyon sis 184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03 ou sur le site <https://citoyens.telerecours.fr/>, dans le délai de deux mois à compter de la publication de la présente délibération ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé.